



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1	Identificateur de produit	M BOND/FLOWBOND ESB HARD. B	Date de Révision:	22/06/2018
	Nom du produit:	M Bond/Flowbond ESB Hardener B	Remplace:	04/07/2017
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture. Mélange à la main en contact direct avec la peau, avec uniquement du PPE disponible. Applications fortement dispersives pour l'intérieur, décollant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Étalement de couches de peinture à faible énergie. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise.		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	Flowcrete UK Ltd. The Flooring Technology Centre Booth Lane Moston, Sandbach, Cheshire. UK CW11 3QF Tel: +44 (0)1270 753000 Fax: +44 (0)1270 753333 ehs.uk@flowcrete.com http://www.flowcrete.co.uk		
	Fiche de données de sécurité préparée par:	ehs.uk@flowcrete.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +001 703 5273887 (Hors des U.S.A.) CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302
Corrosif pour la peau, catégorie 1B	H314-1B
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373
Danger pour le milieu aquatique, aiguë, catégorie 1	H400

Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2

H411

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogramme(s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, Alcool benzylique, Tétrahéthylène-pentamine, Tallol, produits réactionnels avec tepa, Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol, Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogénée

Mentions de danger

Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosif pour la peau, catégorie 1B	H314-1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger pour le milieu aquatique, aiguë, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+330+331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
68953-36-6	273-201-6	Tallol, produits réactionnels avec tepa	25-50
135108-88-2	603-894-6	Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogénée	25-50
100-51-6	202-859-9	Alcool benzylique	10-25
112-57-2	203-986-2	Tétraéthylènepentamine	2.5-10
90-72-2	202-013-9	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	2.5-10
71074-89-0	275-162-0	Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol	1.0-2.5

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
68953-36-6	01-2119487006-38	GHS05-GHS07-GHS09	H314-317-400-411	
135108-88-2	01-2119983522-33	GHS05-GHS07-GHS08	H302-314-317-373-412	
100-51-6	01-2119492630-38	GHS07	H302-319-332	
112-57-2	01-2119487290-37	GHS05-GHS07-GHS09	H302-312-314-317-411	
90-72-2	01-2119560597-27	GHS05	H314	
71074-89-0	01-2119560597-27	GHS05	H314	

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

Conditions de stockage: Ne pas congeler. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hardener B - Peran SL, Flowshield SL, Flowcoat TL, Flowcoat SF41 + Flowshield Quartz. Composant d'un produit de revêtement de sol à base de résine. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
Tallol, produits réactionnels avec tepa	68953-36-6				
Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogénée	135108-88-2				
Alcool benzylique	100-51-6				
Tétraéthylènepentamine	112-57-2				
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2				
Bis(diméthylamino)méthyl]phénol	71074-89-0				
<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>OEL Note</u>			
Tallol, produits réactionnels avec tepa	68953-36-6				

Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogénée	135108-88-2
Alcool benzylique	100-51-6
Tétraéthylène-pentamine	112-57-2
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2
Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol	71074-89-0

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains: Gants imperméables. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: En règle générale, 5 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Alcool benzylique

N° UE:

202-859-9

No.-CAS:

100-51-6

DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis					20 mg/kg bw/d		4 mg/kg bw/d
Inhalation	-	110 mg/m ³	-	22 mg/m ³	-	27 mg/m ³	-	5.4 mg/m ³
Dermique	-	40 mg/kg bw/d	-	8 mg/kg bw/d	-	20 mg/kg bw/d	-	4 mg/kg bw/d

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg
L'eau de mer	0.1 mg/l
Sédiments marins	0.527 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
sol (agricole)	0.456 mg/kg
air	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	AMBRE
Etat Physique	Liquide
Odeur	SEMBLABLE A L'AMINE
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Alcaline
Point de fusion / point de congélation	Non determine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	205 - N.D.

Point éclair, (°C)	>120
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	999 - 999
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur	Non determine
Densité relative	ca. 0.95
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	LEGERE
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	Non determine
Propriétés explosives	Non determine
Propriétés oxydantes	Non determine

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: <80

C'est un teneur en COV maximum calculé pour le produit mélangé prêt à l'emploi (à la directive 2004/42 / CE).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

10.5 Matières incompatibles

Acides. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: Aucune information.
Inhalation LC50: Aucune information.

Irritation:

Irritant pour les yeux et la peau. Vapeur / brouillard peut irriter les voies respiratoires et les poumons.

Corrosivité:

Aucune information disponible.

Sensibilisation:	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer de l'eczéma allergique.
Toxicité à doses répétées:	Aucune information disponible.
Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Mutagénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT-exposition unique:	Aucune information disponible.
STOT-exposition répétée:	Aucune information disponible.
Danger d'aspiration:	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
68953-36-6	Tallol, produits réactionnels avec tepa	4750 mg/kg oral, rat		
135108-88-2	Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogénée	367 mg/kg, oral, rat	>2000	
100-51-6	Alcool benzylique	1620 mg/kg (rat)	2001 mg/kg (rabbit)	>20 (N/A)
90-72-2	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	2169 mg/kg (rat)		

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia):	Aucune information.
IC50 72hr (algues):	Aucune information.
LC50 96hr (poisson):	Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
68953-36-6	Tallol, produits réactionnels avec tepa	Aucune information.	Aucune information.	
135108-88-2	Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogénée	Aucune information.	Aucune information.	
100-51-6	Alcool benzylique	230 mg/l	770 mg/l (Pseudokirchneriella)	460 mg/l (Pimephales promelas)
112-57-2	Tétraéthylènepentamine	Aucune information.	Aucune information.	
90-72-2	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Aucune information.	Aucune information.	
71074-89-0	Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol	Aucune information.	Aucune information.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets:** Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code Européen de déchets: 08 01 11*

Emballage Code de déchets: 150110

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

- | | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | UN2735 |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | AMINES, LIQUIDE, CORROSIF, sans autres précisions |
| | Nom technique | (Cycloaliphatic amine, Tetraethylenepentamine) |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| | Danger secondaire d'expédition | non applicable |
| 14.4 | Groupe d'emballage | III |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Polluant marin |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | non applicable |
| | No EmS: | non applicable |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | non applicable |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

REGLEMENTS NATIONAUX :

Danemark - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Danemark - Numéro de code MAL:	00-5 (1993)
Danemark - Numéro de code MAL - Mélange:	Indisponible
Suède - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Norvège - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Germany WGK Class:	2
Soumis à la Directive 2012/18/CE (SEVESO III):	non applicable
Sujet aux restrictions relatives aux produits ou aux substances contenu dans l'Annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	non applicable
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Aucune information.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	Aucune information.

- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique:**
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Composition Information Changed

Substance et/ou modification de la propriété du produit dans la (les) section(s):

- 02 - Identification des dangers
- 03 - Composition/informations sur les composants
- 05 - Mesures de lutte contre l'incendie
- 08 - Contrôle de l'exposition - Protection individuelle
- 11. Informations toxicologiques
- 14. Informations relatives aux transports
- 15. Informations réglementaires

Substance Chemical Name Changed

Déclaration (s) de révision modifiée

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;
Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;
Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration

PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

